

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mercredi 11 décembre 2024

Délibération N° DE_2024_069

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 06/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze décembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 15, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH).

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH), Monsieur Robert BOS (SALMIECH), Monsieur Gilles SEGURET (SALMIECH), Monsieur Pierre CARCENAC (SALMIECH), Madame Muriel LAPIERRE (SALMIECH), Madame Marie-Reine RIVIERE (SALMIECH), Monsieur Alain VERNHES (SALMIECH), Monsieur Adrien COLOMB (SALMIECH), Monsieur Patrick PENNEC (SALMIECH), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (SALMIECH), Monsieur Thierry PALAZETTI (SALMIECH)

Représentés : Madame Cécile SAVY (SALMIECH) représentée par Monsieur Robert BOS (SALMIECH), Monsieur Simon FOURNIER (SALMIECH) représenté par Monsieur Gilles SEGURET (SALMIECH), Monsieur René CLUZEL (SALMIECH) représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE (SALMIECH), Monsieur Nathan CARCENAC (SALMIECH) représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (SALMIECH)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Adrien COLOMB (SALMIECH) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTIONS DE CHEQUES KADEOS AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose qu'il serait possible d'offrir pour Noël, à chaque agent de la commune des chèques cadeaux Kadéos pour Noël.

Monsieur le Maire propose de tenir compte de deux critères pour l'attribution du montant aux agents :

- les enfants à charges ;
- le temps de travail ;

Il rappelle que 9 agents sont concernés et selon la répartition précitée, le montant

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024

Date de réception de l'AR: 13/12/2024

012-211202551-DE_2024_069-DE

A G E D I

DE_2024_069

global à charge de la comune pourrait s'élever à : 1090 €

**Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,
à l'unanimité, le Conseil Municipal**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire concernant le versement au titre de l'année 2024 de chèques cadeaux dont le montant total à charge pour la commune s'élève à 1090 €.

APPROUVE la répartition ainsi proposée pour chacun des agents ;

PRECISE que ce montant sera mandaté sur l'article 648 ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH)
Président de séance



Monsieur Adrien COLOMB
(SALMIECH)
Secrétaire de séance

